

N

CHAIRE QUETELET 1981

"POPULATION ET STRUCTURES SOCIALES"

L'ETUDE DES STRUCTURES MATRIMONIALES
COMME INSTRUMENT D'ANALYSE
DE LA REPRODUCTION BIOLOGIQUE ET SOCIALE :
UN EXEMPLE EN AFRIQUE DE L'OUEST.

=S

Patrice VIMARD

Démographe à l'ORSTOM

O. R. S. T. O. M. Fonds Documentaire

N° : 02653 ex 1

Cote B

18 MARS 1983

Mai 1981

RESUME

L'affaiblissement de la cohésion matrimoniale et les modifications des liens des couples avec les structures sociales environnantes, dans le sens d'une plus grande autonomie, sont les traits marquants de l'évolution de la nuptialité sur le plateau de Dayes (Sud-Ouest du Togo), appréhendée en 1976.

L'accroissement des unions libres et des ruptures d'unions sont le symbole de la moindre intégration des couples aux normes traditionnelles de la nuptialité, entraînée à partir de 1950 par le plein essor de l'économie de plantation et le déclin du rôle des lignages dans l'organisation économique et sociale.

Cet affaiblissement de la cohésion matrimoniale entraîne une diminution de l'intensité de la fécondité et contribue à l'évolution du type de la reproduction sociale.

A partir de ce cas particulier d'une société rurale de l'Ouest Africain, on constate que l'étude des transformations des structures matrimoniales constitue un outil important pour l'analyse des changements sociaux et un moyen de mesure de variables décisives pour le niveau de la reproduction biologique.

Mots-clés : Afrique de l'Ouest, Togo, nuptialité, structures matrimoniales, relation nuptialité - fécondité.

L'ETUDE DES STRUCTURES MATRIMONIALES
COMME INSTRUMENT D'ANALYSE
DE LA REPRODUCTION BIOLOGIQUE ET SOCIALE :
UN EXEMPLE EN AFRIQUE DE L'OUEST.

Patrice VIMARD

Démographe à L'ORSTOM.

INTRODUCTION

Pour être particulièrement fructueuse l'étude de la nuptialité ne doit pas seulement considérer le fait matrimonial pour lui-même mais aussi appréhender les structures des alliances sur deux plans distincts et complémentaires : celui des facteurs sociaux et celui des variables intermédiaires de la fécondité.

Cette idée sera illustrée par quelques données ponctuelles issues d'observations socio-démographiques d'une région rurale de l'Ouest Africain : le plateau de Dayes ; cette zone, située plus précisément dans le Sud-Ouest du Togo a été intégrée, dès 1945, dans les réseaux d'une économie marchande de par le développement des cultures de rente (le café et dans une moindre mesure le cacao). Les différentes structures de la population (1) et les caractéristiques des mouvements démographiques s'en sont trouvées profondément modifiées (Quesnel et Vimard, 1981 - Vimard, 1980). On peut principalement remarquer sur le plan des mouvements une croissance importante du nombre de résidents de par l'immigration de populations venues essentiellement du Nord-Togo (les Kabye) et la baisse de la mortalité conséquence de l'amélioration du niveau

(1) Une illustration de l'état et de l'évolution des structures scolaires et professionnelles est fournie par une autre communication à ce colloque.

sanitaire, sur le plan des structures les progrès considérables de la scolarisation, l'apparition d'un petit secteur d'activité marchande et la place notable prise par l'ethnie allochtone : les Kabye (environ 20 % de la population totale) (2).

I. STRUCTURES MATRIMONIALES ET STRUCTURES SOCIALES.

Le premier aspect d'étude concerne la nuptialité en tant que facteur interne à la reproduction sociale : les modifications des systèmes matrimoniaux sont toutes révélatrices d'un changement social, plus ou moins profond, et traduisent dans le domaine du mariage -considéré ici au sens large- les transformations de la société. Ces transformations, qui affectent la nuptialité sont variées : elles peuvent être de l'ordre des structures familiales, de l'éducation, de l'emploi, ou même de nature culturelle ou idéologique : moeurs, normes et pratiques sexuelles, place de la femme et de l'enfant dans la société.

=S

Si la relation structures sociales-systèmes matrimoniaux joue dans un sens, elle intervient également de façon inverse et les modifications de la nuptialité contribuent à accélérer certains changements sociaux, ou à en créer de nouveaux ; en ce domaine

(2) Bien que le plateau de Dayes soit un terrain d'observation privilégié des écarts entre les ethnies et que ceux-ci représentent une des clés utiles pour la compréhension des relations entre les structures matrimoniales et les structures sociales, notre propos laissera de côté l'appréhension des différences entre les populations pour se centrer sur l'examen des données globales. Les développements sur les variables ethniques seront réservés à un autre texte à paraître prochainement dans les Annales de l'Université du Bénin (Lomé, Togo).

les relations sont rarement univoques.

Par exemple, l'affaiblissement de l'autorité lignagère et parentale entraîne un accroissement des unions libres, au détriment des mariages traditionnels, et une augmentation des ruptures d'unions ; en retour le fait que le principe des alliances et de leur cohésion échappe au lignage participe à leur déclin en faisant disparaître le principe de la compensation matrimoniale et celui de la réciprocité dans l'attribution de la descendance des alliances qui sont les principes essentiels et les fondements majeurs de l'existence du pouvoir et de la croissance des lignages comme on le constate le plus souvent en Afrique Noire (Augé, 1971 - Schwartz, 1971). A ce niveau la nuptialité est un indice décisif de l'évolution des structures sociales et de l'équilibre de la société, et toute "modernisation" des structures sociales entraîne une désagrégation des institutions traditionnelles du mariage.

I.1. Nature et stabilité des unions.

=S

Ainsi à Dayes, une observation rétrospective de l'histoire matrimoniale des femmes (3) permet - elle de mesurer l'érosion des mariages traditionnels : 77 % des mariages de la période 1930-1939 étaient de type traditionnel, ils ne sont plus que 31 % en 1975-1976, à l'inverse les unions par consentement mutuel passent de 20 % (1930-1939) à 69 % (1975-1976). Les données sur l'ensemble de la période permettent de discerner une évolution continue depuis 1940 avec une accélération du processus à partir de 1955 (tableau n°1).

(3) Enquête menée en 1976 sur un échantillon aléatoire de 1264 femmes âgées de 14 à 59 ans dans le cadre des recherches du Centre ORSTOM de Lomé.

Il en est de même si l'on considère uniquement les premières unions de chacun des groupes de générations de femmes (tableau n°2). La part des mariages traditionnels dans l'ensemble des premières alliances, stable dans les générations 1916 à 1935 (autour de 85 %), décline constamment à partir de 1936 pour atteindre dans les générations les plus récentes (1956-1961) le tiers des premières unions.

L'influence de cette désaffection pour les cadres traditionnels qui régissaient auparavant la majeure part des mariages est essentielle dans la croissance de l'instabilité matrimoniale ; si l'on considère les dernières alliances des femmes interrogées, 15 % des femmes mariées par consentement mutuel sont divorcées, contre seulement 3 % pour les femmes ayant contracté un mariage traditionnel (le pourcentage étant nul pour les mariages religieux ou à l'état-civil) et cette différence se vérifie quelle que soit la génération de la femme (tableau n°3).

Ainsi constatons-nous que les unions libres sont plus fragiles et plus que d'autres peuvent être rompues. La moindre intégration des couples aux normes sociales de la nuptialité, précisées par l'échange entre deux familles et l'acceptation du mari par les parents de la jeune fille, favorise l'instabilité des ménages. Ceci n'est pas propre au plateau de Dayes et se retrouve assez souvent en économie de plantation, notamment en Côte d'Ivoire (Dozon, 1978).

Cette instabilité matrimoniale, très fortement liée à l'affaiblissement des lignages, s'est particulièrement développée durant les dernières années. Si l'on observe l'évolution (4) du pourcentage de divorcés selon l'âge et le sexe entre 1970 et 1976

(4) à partir d'une enquête en 1976 renouvelant le recensement général de 1970 auprès d'un échantillon aléatoire de 8000 personnes.

(tableau n°4) on constate une augmentation pour la majorité des générations (seuls trois groupes y échappent : les hommes de 20-29 ans et de 60-69 ans et les femmes de 60-69 ans). Ce phénomène général atteint cependant davantage le sexe féminin (de 5,5 à 10,4 %) avec une croissance plus forte dans les groupes les plus jeunes (de 20 à 39 ans), par contre chez les hommes la hausse (de 6,5 à 8,7 %) est indépendante de l'âge.

Cette croissance durant la période la plus récente ne doit pas faire oublier l'importance du nombre de divorces sur l'ensemble de la période étudiée (1930-1976). Ainsi après cinq ans de mariage 19 % des premières unions et 27 % des remariages ont été rompus par divorce, et après 20 ans de mariage 37 % des premières unions et 42 % des remariages se sont terminés par un divorce (tableau n°5). Des comparaisons avec des données de même nature permettent de constater que la divortialité des premières unions à Dayes se situe globalement entre celle de Dakar (Ferry, 1977) et celle de l'Algérie (Vallin, 1977) en étant cependant, particulièrement durant les premières années d'union, d'un niveau ^{très} très proche de celui de Dakar ; cette équivalence relative apparaît très remarquable dans la mesure où la mobilité conjugale est généralement estimée comme devant être plus forte dans un centre urbain que dans une zone rurale.

I.2. La primo-nuptialité.

La mesure de l'âge au premier mariage dans les différents groupes de générations à deux périodes distinctes permet de mettre en lumière le nouveau type de la primo-nuptialité des générations les plus jeunes (femmes nées à partir de 1951) par rapport aux générations plus anciennes (femmes nées avant 1951). Si l'intensité finale de la nuptialité reste la même (autour de 95 %) les modifications résident en une baisse de l'intensité des premiers mariages par année d'âge et un retard notable du calendrier (tableaux n°6 et 7). Ce retard est plus important pour le sexe masculin et l'évolution de la primo-nuptialité féminine paraît être davantage un phénomène accompagnateur induit par les changements qui affectent les hommes. Pour ceux-ci le retard est la

conséquence de l'allongement de la durée des études et de l'existence d'une période intermédiaire d'inactivité ou de sous-emploi qui se développe entre la fin de la scolarité et l'entrée dans la vie active. Les difficultés économiques restreignent les possibilités d'emploi rural ou "moderne" et prolongent cette inaction professionnelle. Ainsi la scolarisation et l'inactivité interdisent - elles aux hommes jeunes l'acquisition rapide d'un statut socio-économique et d'une indépendance financière qui leur permettraient de se marier. Là encore les transformations de la nuptialité sont directement reliées à celles des différentes structures et les changements dans la scolarisation et l'activité de la population se traduisent dans l'évolution de l'âge au premier mariage qui fournit une illustration et permet de saisir les conséquences matrimoniales de processus économiques et sociaux. Ces relations qui s'observent en région rurale se vérifient également au Togo en zone urbaine (Locoh, 1976).

III.3. La cohésion matrimoniale.

=8

La description de l'évolution de certains des traits fondamentaux de la structure des mariages que nous venons de faire montre la diminution de la cohésion matrimoniale de la société. En 1976, au terme de la période d'observation, le tiers de la population féminine âgée de 15 ans et plus vit en état de non-mariage, cette proportion atteint près de la moitié pour le sexe masculin. Si le recul de l'âge au premier mariage concerne plus directement les hommes, l'instabilité des unions touche plus fortement les femmes.

Les phénomènes qui portent atteinte à cette cohésion matrimoniale de la société de Dayes tiennent à la fois au développement (augmentation de la scolarisation, recherche d'un emploi dans les villes des jeunes scolarisés) et à la période de crise économique (inactivité des hommes, difficultés financières).

II. NUPTIALITE ET FECONDITE.

Le second aspect d'une observation des structures matrimoniales se doit d'appréhender les données de la nuptialité en tant que variables intermédiaires essentielles de la fécondité (5), l'évolution de la nuptialité ayant une influence particulièrement profonde sur la reproduction biologique (Kpedekpo, 1976).

II.1. Age au premier mariage et niveau de la descendance.

Dans les populations non-malthusiennes l'âge au premier mariage est un des facteurs majeurs du niveau de la descendance finale des femmes. La durée de la période de reproduction est dépendante de l'âge à la première union : le fait biologique étant ainsi directement lié au fait social comme le souligne P.Ohadike (1968).

A Dayes si l'on observe les descendance^s atteintes selon l'âge au premier mariage (tableau n°6) en comparant les femmes mariées à un âge "précoce" (de 11 à 15 ans, soit environ 25 % des femmes de l'échantillon) à un âge "normal" (de 16 à 20 ans, soit approximativement la moitié de l'effectif) et à un âge "tardif" (à 21 ans et plus, soit à peu près le quart des femmes enquêtées) on vérifie cette liaison entre primo-nuptialité et descendance. Cependant si l'écart entre les descendance^s selon l'âge au premier mariage se révèle élevé chez les femmes n'ayant pas encore atteint le terme de leur vie féconde, il est de moindre importance lorsque la totalité de la

(5) Pour la définition de la place exacte des différentes variables de la nuptialité dans les modèles conceptuels des variables de la fécondité on pourra se reporter aux textes de Davis et Blake (1956) et de Cantrelle et Ferry (1979).

période de fécondité est écoulee ou presque finie (6). Dans cette population, certes non-malthusienne, mais qui pratique une certaine régulation de sa fécondité par l'utilisation de méthodes contraceptives essentiellement traditionnelles, si le retard de l'âge à la première union provoque une diminution de la descendance il est surtout synonyme d'un décalage du calendrier de la fécondité. L'évolution du schéma de fécondité vers un recul de l'âge moyen à la procréation qui peut accompagner une primo-nuptialité plus tardive n'est pas sans conséquence à long terme sur le niveau de la reproduction biologique puisque à intensité de fécondité égale le taux d'accroissement d'une population diminue lorsque l'âge moyen de reproduction augmente (Lotka, 1939).

Mais la primo-nuptialité n'est pas seule à intervenir en ce domaine : doivent également être considérées l'instabilité matrimoniale ainsi que la polygamie.

II.2. Mobilité matrimoniale et fécondité.

=S

L'impact de la mobilité matrimoniale sur la fécondité doit être mesurée. L'étude des effectifs moyens de naissances vivantes selon le nombre d'unions révèle trois évolutions distinctes selon l'âge atteint. (tableau n°9).

- la première, pour les groupes les plus jeunes (20-24 et 25-29 ans) où l'effectif de naissances croît avec le nombre d'unions ; pour ces groupes la forte mobilité matrimoniale est "synonyme" d'un âge au premier mariage précoce, qui lui-même permet une constitution plus rapide de la descendance dans le premier temps de la vie féconde.

(6) L'écart entre le nombre moyen de naissances vivantes des groupes à mariage "précoce" et des groupes à mariage "tardif" est de : - 2,0 pour les femmes de 35-39 ans
- 2,5 pour les femmes de 40-44 ans
- 0,6 pour les femmes de 45-59 ans

- la deuxième, de 30 à 44 ans, où les descendance varient peu selon le nombre de mariages des femmes : la primo-nuptialité précoce et les durées "inter-unions" consécutives aux ruptures s'équilibrent et les périodes d'exposition au risque de conception deviennent équivalentes.

- la troisième, au terme de la vie féconde (de 45 à 59 ans), où l'instabilité matrimoniale s'accompagne d'une baisse importante de la fécondité (7).

Après avoir considéré la descendance des femmes selon leur mobilité matrimoniale, relation qui fait essentiellement intervenir les durées entre les ruptures d'union et les remariages, il est possible de mesurer la fécondité des unions selon le rang au sens strict, en se limitant aux unions de rang 1 et 2 pour conserver un nombre d'années observées suffisamment grand pour rester significatif.

L'observation de la descendance atteinte (tableau n°10) et des taux de fécondité (tableau n°11) selon le rang de l'union et la durée permet les comparaisons suivantes :

- les unions de rang 2 ont une descendance légèrement supérieure jusqu'au 8ème anniversaire, ensuite la descendance des premiers mariages devient nettement plus élevée.

(7) On se doit cependant de souligner, malgré le fait que le petit nombre de femmes concernées restreigne la portée statistique de cette remarque, que la descendance moyenne des femmes ayant eu 4 et 5 unions est souvent supérieure à celle des femmes à la mobilité moindre. Ceci semble être provoquée par la conjonction de trois phénomènes : des durées "inter-unions" plus courtes lorsqu'elles concernent les mariages de rangs supérieurs, une volonté des femmes d'avoir une descendance élevée avec chacun de leurs maris successifs, une absence de stérilité des femmes mariées au moins quatre fois.

- les taux de fécondité selon l'âge marque un décalage d'un groupe quinquennal entre les rangs 1 et 2. La fécondité 5-9 ans du rang 1 est égale à la fécondité 0-4 ans du rang 2, la fécondité 10-14 ans du rang 1 est égale à la fécondité 5-9 ans du rang 2 et ainsi de suite.

Ce décalage est lié à la différence de l'âge à l'union selon le rang du mariage. En effet les unions de rang 1 sont contractées à l'âge moyen de 18 ans, période où la fécondité n'est pas encore maximale, au contraire les mariages de rang 2 se réalisent en moyenne à 25 ans, âge où la fécondité des femmes parvient à son plus haut niveau. Ainsi la fécondité, supérieure des unions de rang 2 durant les cinq premières années, et inférieure à partir de la sixième année, doit être reliée avec l'âge de la femme et n'est pas fonction du rang de l'union.

Ceci est confirmé par la comparaison de la différence de descendance finale des unions de rang 1 et 2 avec la descendance acquise entre l'âge moyen au premier mariage (environ 18 ans) et l'âge moyen au second mariage (25 ans exactement). Cette descendance acquise entre 18 et 25 ans a été estimée (Vimard, 1980) à 1,89 naissance vivante soit une descendance cumulée très proche de la différence observée entre les descendance des unions de rang 1 et 2 (1,94 naissance vivante).

II.3. Polygamie et fécondité.

Pour ce qui concerne la relation polygamie - fécondité la prise en considération d'un troisième terme, la stabilité des unions, doit être faite avant toute tentative de mesure.

En effet comme le souligne R. Clignet (1977) lorsque polygamie et stabilité matrimoniale vont de pair l'étude de la liaison entre polygamie et fécondité à un sens certain et des questions importantes doivent être étudiées : par exemple les femmes dans un ménage polygame sont - elles plus fécondes que les autres et le rang de

l'épouse dans le ménage fait - il varier la taille de la descendance ? Le sens de la relation doit également être saisi avec précision car dans certains cas ce n'est pas la polygamie qui entraîne un niveau plus bas de fécondité mais la moindre fécondité de certaines femmes qui amène leurs maris à devenir polygames (Hochegger, 1978).

Mais à Dayes l'instabilité matrimoniale est telle que le nombre d'épouses d'un homme varie souvent (8) et que réciproquement une femme dans un ménage polygame peut avoir vécu longtemps avec un mari monogame, de même une épouse de premier rang peut avoir été dans le passé une épouse de rang inférieur. Dans ces conditions les liaisons polygamie - fécondité saisies à un moment donné sont fortement perturbées par la mobilité et de peu de valeur pour l'analyse ; seul un relevé suivi, avec une profondeur historique suffisante, des relations de la fécondité et de la polygamie pour chaque femme peut apporter les éléments fiables nécessaires à une telle étude.

CONCLUSION

Avec l'affaiblissement de la cohésion matrimoniale de la société, les modifications des liens qu'ont les couples avec les structures sociales environnantes paraissent être les traits marquants de l'évolution de la nuptialité sur le plateau de Dayes.

L'accroissement des unions libres, manifeste dans les nouvelles générations, est le symbole de la moindre intégration des couples aux normes traditionnelles de la nuptialité, entraînée à partir de 1950 par le plein essor de l'économie de plantation et l'affaiblissement progressif de l'autorité des lignages. La crise économique et les difficultés financières ont accentué cette évolution qui conduit à l'abandon

(8) De 1970 à 1976, 8 % des hommes monogames sont devenus polygames et 29 % des hommes polygames sont devenus monogames. En plus de la mobilité ceci résume bien la baisse de la polygamie.

des mariages coutumiers. Les ménages nucléaires ont acquis leur indépendance avec l'introduction des plantations en obtenant une autonomie de production (par l'appropriation privée des plantations, de fait sinon de droit) qui a entraîné une émancipation vis-à-vis de la tutelle financière de leurs "familles élargies". Cette indépendance des ménages nucléaires, conséquence de l'individualisation des biens (propriété foncière, moyens de production, logement), a dans le même temps permis l'implantation rapide des cultures de rente sur le plateau en facilitant les initiatives individuelles des planteurs.

Ainsi les ménages sont - ils moins intégrés à une société qui se décompose en petites unités familiales, indépendantes au niveau de la production et de la consommation. L'atomisation en couples indépendants étant le système le plus favorable à cette individualisation de la production et de la consommation (Fortes, 1978) ces ménages nucléaires semblent être les cellules familiales les plus aptes au développement d'une économie "moderne" de type capitaliste.

Si l'affaiblissement de la cohésion matrimoniale intervient pour diminuer le niveau de la reproduction biologique comme nous avons pu le mesurer par différents indices (9), l'évolution de l'ensemble des structures de la nuptialité entre également en relation avec le type de la reproduction économique et sociale.

(9) Ainsi par exemple pour le dernier intervalle fermé entre grossesses (soit l'écart entre la dernière et l'avant - dernière grossesse), l'instabilité matrimoniale explique la moitié de la durée de prolongation des intervalles au-delà de 24 mois (écart considéré à Dayes comme normal vu la durée moyenne de l'amenorrhée post - partum de 13,5 mois).

L'autonomie acquise par les différents ménages vis-à-vis des institutions traditionnelles perceptible au niveau des structures matrimoniales l'est aussi dans le domaine de l'organisation économique.

Ainsi en ce qui concerne la forme de la reproduction économique, qui peut être définie en partie par la nature de la "communauté d'accumulation" (10), l'accumulation par le lignage tend à être remplacée par une accumulation individuelle au profit d'une unité réduite. Il en est ainsi de l'accumulation monétaire à but immédiat (par exemple pour la rémunération de manoeuvres qui servent à fonder et maintenir l'exploitation du planteur), et de même quant à l'accumulation de bien foncier la transmission des terres de cultures pérennes se fait dans la pratique en ligne directe (du père vers ses enfants) au sein d'une unité familiale restreinte.

Quant à la reproduction sociale elle se transforme également ; la délégation d'une partie du rôle parental à des membres du lignage extérieurs à la famille nucléaire

~5

(10) structure essentielle dans les sociétés rurales africaines où les règles villageoises vont à l'encontre de la dilapidation des biens destinés à l'héritage et institue comme une nécessité la constitution d'une réserve de biens transmissibles (Gastellu, 1981).

(oncle paternel principalement) tend à disparaître et l'affaiblissement progressif de la famille étendue laisse au père et à la mère l'ensemble de la charge d'éducation des enfants (11).

A partir du cas particulier d'une société rurale de l'Ouest Africain, la population du plateau de Dayes, on constate que l'étude des transformations des structures matrimoniales constitue un outil important pour l'analyse des changements sociaux, les différentes variables de la nuptialité fournissant des indices particulièrement pertinents de l'évolution et de l'équilibre de la société.

De même l'observation des unions est un fondement essentiel de la mesure de la fécondité. L'examen de la constitution et du maintien de cette cellule sociale, lieu privilégié de la reproduction biologique, dont les modifications atteignent directement le niveau de la natalité (12), est un moyen précieux de mesure des variables décisives pour le niveau de la reproduction biologique.

(11) Cette érosion du rôle du lignage dans l'éducation ne signifie pas que l'ensemble des enfants soient élevés par leurs parents ; bien au contraire les difficultés économiques, les accidents familiaux (divorce, décès) et les contraintes de la fréquentation scolaire (absence de collège au lieu de résidence habituel de l'enfant) sont les causes d'un nombre relativement important d'enfants confiés (environ 60 % des ménages ont un enfant confié dans leur foyer). Mais ceci procède davantage d'une relation d'échange entre les individus (le plus souvent unis par des liens de parenté il est vrai) que de la fonction de socialisation des enfants par le lignage comme autrefois.

(12) Ce qui exige, mais c'est une évidence, de se référer aux unions consensuelles, qui recouvrent une réalité biologique et qui ont aussi, dans le plus grand nombre de cas, un contenu social et économique, sans se limiter à une quelconque légitimité des alliances sur le plan de la loi ou de la tradition.

TABLEAUX

Tableau n° 1 : type d'union selon l'année de l'union (en pourcentage)

type de l'union	Année de l'union								
	1930 1939	1940 1949	1950 1954	1955 1959	1960 1964	1965 1969	1970 1974	1975 1976	ensemble
consentement mutuel	20	18	23	29	36	49	64	69	44
traditionnel	77	82	7	70,0	60	48	34	31	57
état-civil, religieux	3	-	1	1	4	3	2	-	2
effectif	35	187	169	193	260	292	286	77	1499

Tableau n° 2 : type de la première union selon la génération de la femme (en pourcentage)

type	Génération de la femme								
	1916 1925	1926 1930	1931 1935	1936 1940	1941 1945	1946 1950	1951 1955	1956 1961	ensemble
consentement mutuel	14	13	14	16	22	38	51	67	29
traditionnel	84	87	86	82	72	58	46	33	69
chrétien état-civil	2	0	0	2	6	4	3	0	2
effectif	44	142	121	166	156	211	163	6	1064

Tableau n° 3 : pourcentage de divorcées selon l'âge de la femme et le type de la dernière union

type de la dernière union	Âge de la femme								
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-59	ensemble
consentement mutuel	26	14	13	5	19	16	18	31	15
traditionnel	0	1	2	2	1	9	6	4	3

Tableau n° 4 : pourcentages de divorcés selon le sexe et l'âge en 1970 et 1976 (1).

	MASCULIN		FEMININ	
	1970	1976	1970	1976
10-19 ans	-	25	3	5
20-29 ans	4	4	1	10
30-39 ans	5	6	5	9
40-49 ans	8	9	11	13
50-59 ans	7	9	13	16
60-69 ans	12	11	13	11
70 et +	8	14	4	5
TOTAL	6,5	8,7	5,5	10,4

=S

Tableau n° 5 : nombre des unions rompues par divorce selon la durée de mariage en l'absence de mortalité des époux (pour 1000 mariages).

Durée de mariages (en année)	0	1	5	10	15	20	25	30
DAYES 1er mariage	0	52	190	288	337	372	390	403
DAYES remariage	0	53	269	372	414	423	430	-
DAKAR 1er mariage	0	16	197	314	-	-	-	-
ALGERIE 1er mariage	0	38	137	194	234	271	294	319

Tableau n° 6 : Tables de primo - nuptialité féminine : générations 1915-1950 et 1951-1955

Ages x	Génération 1915 à 1950				Génération 1951 à 1955			
	C	x	m (x, x+a)	$\frac{n}{a} \times \frac{p. 1000}{x}$	C	x	m (x, x+a)	$\frac{n}{a} \times \frac{p. 1000}{x}$
11	1 000		1	1	1 000		0	0
12	999		19	19	1 000		0	0
13	980		49	50	1 000		69	69
14	931		72	77	931		51	55
15	859		101	118	880		63	72
16	758		142	187	817		109	133
17	616		120	195	708		131	185
18	496		116	234	577		120	208
19	380		96	253	457		183	400
20	284	≈ 89	89	313	274		74	270
21	195		64	328	200		103	515
22	131		36	275	97		17	175
23	95		40	421	80		11	137
24	55		14	255	69		0	-
25	41		12	293	-		-	-
26	29		5	172	-		-	-
27	24		7	292	-		-	-
28	17		7	412	-		-	-
29	10		4	400	-		-	-
30	6		-	-	-		-	-

Tableau n° 7 : Caractéristiques de tendance centrale en 1970 et 1976 de la primo-nuptialité.

Année d'observation	HOMMES			FEMMES		
	âge modal	âge médian	âge moyen	âge modal	âge médian	âge moyen
1970	23	25,2	26,3	18	18,6	19,1
1976	29	27,3	27,4	19	19,3	19,4

Tableau n° 8 : Nombre moyen de naissances vivantes selon l'âge au premier mariage (nombre calculé pour les femmes non stériles c'est à dire ayant eu au moins une naissance vivante).

Age au premier mariage	Age de la femme lors de l'enquête		
	35-39 ans	40-44 ans	45-59 ans
11-15 ans	6,7	8,2	7,7
16-20 ans	6,0	6,9	7,5
21 ans et +	4,7	5,7	7,1

Tableau n° 9 : Nombre moyen de naissances vivantes selon le nombre d'unions et l'âge de la femme

Age atteint	Nombre d'unions		
	1	2	3 et +
20-24 ans	1,5	2,0	4,0
25-29 ans	3,1	3,0	3,6
30-34 ans	5,4	4,8	5,2
35-39 ans	5,7	5,6	5,6
40-44 ans	7,3	5,1	7,3
45-49 ans	7,7	6,2	5,2
50-59 ans	7,4	6,8	4,8

Tableau n° 10 : Descendance moyenne des unions de rang 1 et 2 selon l'anniversaire.

Anniversaire (x)	Unions de rang 1	Unions de rang 2
1	1	1,03
2	1,05	1,04
3	1,29	1,31
4	1,68	1,67
5	1,74	2,00
6	2,47	2,57
7	2,71	2,73
8	3,02	3,20
9	3,49	3,30
10	3,77	3,38
15	5,15	4,73
20	6,48	5,73
25	7,44	6,29
Descendance finale	8,32	6,38

Tableau n° 11 : Taux de fécondité selon la durée de l'union et le rang de l'union
(p. 1000)

	Rang 1	Rang 2
0-4 ans	348	400
5-9 ans	406	276
10-14 ans	276	270
15-19 ans	266	200
20-24 ans	192	112
25-39 ans	59	6
Taux de fécondité générale	232	181

Références citées

- AUGE (M.), 1971. - Traite précoloniale, politique matrimoniale et stratégie sociale dans les sociétés lagunaires de basse Côte d'Ivoire. - Cqh. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. Hum., vol VIII, n° 2, 1971.
- CANTRELLE (P.) et FERRY (B.), 1977. - Approche de la fécondité naturelle dans les populations contemporaines. - Natural Fertility / Fécondité naturelle. Ed. H. LERIDON, J. MENKEN. Ordina Edition, Liège, 1979. p. 317-370.
- CLIGNET (R.), 1977. - Rôles matrimoniaux et fécondité en Afrique Noire. - Revue française de Sociologie, XVIII, 1977 p. 439-464.
- DAVIS (K.) et BLAKE (J.), 1956. - Social structure and fertility : an analytical framework. - Economic Development and Cultural change, Vol 4, 1956 p. 211-235.
- FERRY (B.), 1977. - Etude de la fécondité à Dakar (Sénégal) : Objectifs, méthodologie et résultats. - O.R.S.T.O.M. Dakar. Décembre 1977. Multigr.
- FORTES (M.), 1978. - Family, marriage and fertility in west Africa. - Marriage, fertility and parenthood in west Africa. Canberra. 1978 p. 17-54.
- GASTELLU (J.M.), 1980. - Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? - Cqh. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. Hum., Vol. XVII, n° 1-2, 1980 p. 3-11.
- HOCHEGGER (H.), 1978. - Les relations époux - épouse chez les Bumans (République du Zaïre). - Marriage, fertility and parenthood in West Africa. Canberra. 1978 p. 805-826.
- KPEDEKPO (G.M.K.), 1976. - Age patterns of fertility in selected African countries. - Jumlar Mutane, février 1976, Vol 1, 1, p. 9-26.
- LOCOH (T.), 1976. - La nuptialité au Togo. Evolution entre 1961 et 1970. - Population, n° 2, 1976, p. 379-398.
- LOTKA (A.J.), 1939. - Théories analytiques des associations biologiques. 2ème partie. - Hermann et Cie, Paris, 1939.
- OHADIKE (P.O.), 1968. - Les aspects démographiques du mariage, de la famille et de l'accroissement de la famille à Lagos (Nigeria). - La population de l'Afrique tropicale. The population Council, New-York, 1969, p. 511-527.
- QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), 1981. - Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo). Structures et mouvements de population. - Document de travail de la section de démographie, ORSTOM, Paris, 1981.
- SCHWARTZ (A.), 1971. - Formes et stratégies sociales dans la société Guéré traditionnelle. - Cqh. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. Hum., Vol. VIII, n° 2, 1971 p. 221-231.
- VALLIN (J.), 1977. - Désunions, remariages et polygamie. - Sources et analyse des données démographiques. Troisième partie. Analyse des données. Tome II. INED-INSEE - Ministère de la Coopération - ORSTOM, Paris, 1977 p. 37-56.
- VIMARD (P.), 1980. - Nuptialité, fécondité et mortalité dans l'enfance en économie de plantation : le cas du plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo). - ORSTOM, Paris, 1980. Thèse de 3e cycle, Paris I, Institut de Démographie de Paris. multigr.